

NUMERO	DESIGNATION	EMBOULE	PROFONDEUR
1	Zone à urbaniser (ZOU) - Zone à urbaniser en totalité	COMMANDE	1000 m <sup>2</sup>
2	Zone à urbaniser en partie (ZUP) - Zone à urbaniser en partie	COMMANDE	2000 m <sup>2</sup>
3	Zone à urbaniser en partie (ZUP) - Zone à urbaniser en partie	COMMANDE	2000 m <sup>2</sup>
4	Zone à urbaniser en partie (ZUP) - Zone à urbaniser en partie	COMMANDE	2000 m <sup>2</sup>
5	Zone à urbaniser en partie (ZUP) - Zone à urbaniser en partie	COMMANDE	2000 m <sup>2</sup>
6	Zone à urbaniser en partie (ZUP) - Zone à urbaniser en partie	COMMANDE	2000 m <sup>2</sup>
7	Zone à urbaniser en partie (ZUP) - Zone à urbaniser en partie	COMMANDE	2000 m <sup>2</sup>
8	Zone à urbaniser en partie (ZUP) - Zone à urbaniser en partie	COMMANDE	2000 m <sup>2</sup>
9	Zone à urbaniser en partie (ZUP) - Zone à urbaniser en partie	COMMANDE	2000 m <sup>2</sup>
10	Zone à urbaniser en partie (ZUP) - Zone à urbaniser en partie	COMMANDE	2000 m <sup>2</sup>
11	Zone à urbaniser en partie (ZUP) - Zone à urbaniser en partie	COMMANDE	2000 m <sup>2</sup>
12	Zone à urbaniser en partie (ZUP) - Zone à urbaniser en partie	COMMANDE	2000 m <sup>2</sup>
13	Zone à urbaniser en partie (ZUP) - Zone à urbaniser en partie	COMMANDE	2000 m <sup>2</sup>
14	Zone à urbaniser en partie (ZUP) - Zone à urbaniser en partie	COMMANDE	2000 m <sup>2</sup>

**Legende**

Zones	Destinations
A	Zone agricole
Ap	Zone agricole à vocation polyvalente
Aer1	Zone agricole - énergie renouvelables
Aer2	Zone agricole - énergie renouvelables (après modification du PLU)
N	Zone naturelle
Nh	Zone naturelle habitée
Ubc	Zone urbanisée du bourg ancien
Uib	Zone urbanisée du bourg ancien
Ubc	Zone urbanisée polyfonctionnelle
Ubc2	Zone urbanisée polyfonctionnelle - secteur de service
Ubc3	Zone agricole - secteur de service
Uep	Zone autorisée pour équipements publics
Uep1	Zone autorisée pour équipements publics - hauteur mixte
Um	Zone urbanisée mixte
Uz	Zone autorisée - zone d'activités
AUc d f	Zone à urbaniser - plan d'ensemble
AUep	Zone à urbaniser - équipement public
AUZ	Zone à urbaniser d'activités légères
AUZc1	Zone à urbaniser d'activités légères
AUZc2	Zone à urbaniser d'activités légères (après modification du PLU)

	Limite de zone
	Emplacement réservé
	Agencement bâti, zones sensibles ou à créer
	Espaces boisés classés existants ou à créer
	Terrain cultivé à protéger
	Zone d'intérêt patrimonial (soumise à l'avis de l'ONCZ)



**gène MODIFICATION  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**



**3.1**

**PLAN DE ZONAGE GENERAL  
APRES MODIFICATION**

ECHELLE : 1:5000

Maire délégué :  
Ginestas le :  
Signature :

